



Problème urgent , c'est inhumain !!

Par **Pierre91**, le **30/01/2011** à **00:10**

Bonjour,

Je vous présente ce dossier car rien de ce que j'ai pu faire n'a fonctionné.

Je suis actuellement en résidence au bois matard , depuis mes 6 ans , ceraines personnes de la cité organisent des combats , oui des combats entre homme. Ils parient dessus et c'est bien entendu illégal , le fait est que j'ai maintenant 15 ans et que cela dure toujours , si j'arrête , ma mère avec qui je vis est menacée ou mon logement , ils ont déjà saccagé la voiture de ma mère en guise d'avertissement quand je n'y suis pas allé. J'ai apporté au commissariat des radios de mes nombreuses côtes cassées , ils refusent d'intervenir , nous sommes bien évidemment trop pauvre pour pouvoir déménager et les combats me nuisent de plus en plus , ils ont lieu chaque jour dans des hangards a l'insu de tous , je viens ici porter un appel a l'aide , on ne peut rien faire , la police refuse d'intervenir et nous ne pouvons partir.

Je vous demande conseil , je vous en conjure , nous sommes a bout ...

P.S : Je me demandais si aucune aide financière ou un relogement éventuel serait possible ?

Merci.

Par **miac**, le **30/01/2011** à **09:35**

bonjour

je ne comprends pas très bien votre histoire

vous faites des combats avec d'autre garçons de votre age sous la contrainte d'adultes vous avez une voiture à l'age de 15ans qu'il ont détérioré.

j'avoue ne pas bien saisir ce que vous dite.
Essayez d'être un peu plus clair .
bonne journée

Par **fabienne034**, le **30/01/2011 à 09:49**

UN REGLEMENT EST POSSIBLE SI VOUS ECRIVEZ AU PROCUREUR DE LA
REPUBLIQUE POUR PORTER PLAINTTE

pour tout savoir sur la plainte au procureur de la République

<http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>

si vous détaillez bien votre histoire et donnez vos coordonnées nous pouvons vous aider

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 10:55**

Bonjour Miac , vous avez bien compris le début , je fais des combats contre des adultes
d'environ 20 ans , mais ils ont détérioré la voiture de ma mère , je n'ai pas de voiture.

Merci.

Bonjour Fabienne , je te remercie de ton aide , je me demande juste a quoi va amener cette
plainte ? Une aide financière ou un relogement ? Ou bien encore mais je n'y pense pas , la
gendarmerie qui intervient ?

Merci.

Par **Marion2**, le **30/01/2011 à 11:48**

Vous devriez aller voir un médecin et lui raconter tout cela.
Il pourra certainement vous aider.

Par **corima**, le **30/01/2011 à 12:16**

Et vous ne pourriez pas, s'en vous faire prendre bien sur, les filmer ou les photographier avec
votre telephone portable, ou bien les enregistrer, ce qui serait plus discret. Vous auriez une
preuve de ce que vous avancez parce que ce n'est pas normal que la police n'intervient pas, à
moins que ce coin soit si sensible que les flics se cachent encore dans leur commissariat

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 14:26**

Bonjour Marion , effectivement j'irais voir un médecin , merci du conseil.

Bonjour Corima , non j'ai déjà essayé , ils viennent me chercher et après je suis fouillé , je suis donc dans l'impossibilité de faire un quelconque enregistrement. Oui en effet , cette cité est particulièrement sensible , c'est pour cela que je ne me fait pas d'illusion concernant une intervention de la gendarmerie.

Bonne journée.

Par **corima**, le **30/01/2011 à 15:03**

Si le commissariat ne veut rien savoir, écrivez directement au procureur en expliquant la situation et en lui précisant que vous êtes allé à maintes reprises au commissariat et qu'ils ne veulent pas intervenir

Le mieux pour la police, c'est évidemment le flagrant délit, or ils viennent vous chercher sans vous prévenir apparemment. N'ouvrez pas la porte ! Et que fait votre mère, elle est au courant ? Vous êtes mineur, elle doit vous protéger

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 15:19**

@Corima : Disons qu'ils viennent vers une heure à peu près fixe , mais la police refuse d'intervenir en quoi que ce soit par "manque de preuves" , si je n'ouvre pas la porte ça se traduit par des dégradations matérielles ou pire , ils s'en prennent à ma mère , elle est au courant et elle est déjà venue au commissariat avec moi , mais elle ne peut rien faire et nous sommes trop pauvres pour pouvoir déménager , c'est pour cela que j'ai recours à ce site , je ne sais plus quoi faire.

Merci.

Par **mimi493**, le **30/01/2011 à 16:47**

Est-ce qu'au moins votre mère a fait des demandes de logements sociaux (HLM, bailleur social privé) pour changer de logement ?

La seule attitude possible est de refuser et de porter plainte auprès du procureur de la République

Par **corima**, le **30/01/2011 à 17:40**

La prochaine fois qu'on vient vous chercher, dès la fin de la bagarre, vous allez direct à l'hôpital pour faire constater vos blessures et vous en parlez au médecin. Vous lui expliquez comment ça vous est arrivé, depuis quand ça dure et que la police ne veut pas intervenir faute de preuve.

Et si ça ne marche pas, et bien vous y allez après chaque "bagarre", il y a un moment où ils seront en faute de ne pas dénoncer les faits subis par un mineur

Ca existe encore ces "combats" de mer... !

Par **mimi493**, le **30/01/2011 à 18:38**

Ce qui reviendra à la même chose qu'une plainte.

Par **corima**, le **30/01/2011 à 18:42**

Surement, mais si on ne l'entend pas d'un côté, on va peut-être l'entendre de l'autre. Même les combats de coq sont interdits, alors d'humain !

Par **Pierre91**, le **30/01/2011 à 20:54**

Bonsoir, je vous remercie tous de vos conseils, je me charge de les exécuter, je vous tiens au courant.

Merci et bonne soirée.

Par **Émeu de Zess**, le **31/01/2011 à 04:35**

La première règle du fight club c'est de ne pas parler du fight club..... Brad Pitt Edward Norton

Le seul truc à faire c'est de te barrer c'est clair mais fait gaffe à pas faire du bruit pr rien avoir les flics ils vont ***** et te laisser en galère tmtc.....

Va à l'hôpital eux pourront pousser les services sociaux...

Bon courage

Par **Marion2**, le **31/01/2011 à 11:55**

Pierre91, vous êtes mineur. Pourquoi est-ce vous qui vous déplacez au commissariat et non votre mère ?

Votre mère n'a pas déposé plainte pour son véhicule ?

Par **Pierre91**, le **31/01/2011** à **17:43**

Bonjour Marion2 , je me suis déplacé avec ma mère au commissariat , et non seul , ma mère n'a pas déposé de plainte car s'il elle l'avait fait , cela ce serait traduis par des dégradations encore plus importantes ou par des violences sur elle ou/et moi-même.

Merci.

Par **Marion2**, le **31/01/2011** à **17:45**

Si votre mère n'a pas déposé plainte, elle n' a pas dû pouvoir faire réparer sa voiture...

Par **Pierre91**, le **01/02/2011** à **19:35**

Elle ne l'a pas fait.